



Harcèlement sexuel à l'Etat :

**Un employeur qui ne veut rien voir,  
qui ne veut rien entendre,  
qui ne protège pas,  
mais qui accuse la victime!**

Madame S. travaille depuis des années dans l'administration cantonale. Elle a eu le malheur d'être confrontée à deux reprises au harcèlement sexuel, une première fois au DAEL et une deuxième fois au DIP. La hiérarchie ne l'a pas crue. À présent elle adresse sa plainte au Tribunal administratif (TA) en invoquant notamment la Loi fédérale sur l'égalité. Deux audiences ont déjà eu lieu, l'une en décembre, l'autre en janvier. La dernière, consacrée aux plaidoiries aura lieu ce mardi 25 avril à 14h15.

L'Etat-employeur affirme qu'il ne tolère pas le harcèlement sexuel et a établi une procédure censée protéger l'intégrité du personnel. Mais le problème est, qu'à partir du moment où une femme se plaint, elle entre dans un processus sans issue. Comme le montre le cas de Mme S., les deux situations de harcèlement sexuel dont elle a été victime n'ont jamais été reconnues par l'employeur. Pire encore, durant toute la procédure, elle est salie et discréditée de manière directe ou indirecte. Pour se

défendre, l'employeur enfonce la victime en utilisant des méthodes propres au harcèlement psychologique. Il prétend que Mme S. était incompétente et qu'elle a invoqué le harcèlement sexuel pour camoufler ses lacunes. Il l'accuse également d'être une manipulatrice et une menteuse.

Mme S. lutte pour que le harcèlement sexuel qu'elle a subi soit reconnu et également pour retrouver sa dignité et rétablir sa réputation salie par les accusations de son employeur.

Il est inacceptable qu'un employeur utilise n'importe quel moyen ou argument pour se dédouaner quitte à dénigrer, discréditer voire détruire une personne. L'Etat n'est pas sans ignorer les nombreuses études qui montrent les conséquences désastreuses du harcèlement sur la santé physique et mentale des victimes. Il est temps que l'Etat-employeur applique de manière crédible ses propres directives.

Démontrons notre soutien à Mme S.

**Nous vous appelons à assister à la dernière audition**

**Mardi 25 avril 2006 à 14h15**

3, rue des Chaudronniers  
Salle D1, Cour D, 2ème étage,

**Rendez-vous à 14h devant le TA**

**Pour un milieu de travail sans harcèlement sexuel !**